



Département
Du Haut-Rhin

Arrondissement
de Thann

Nombre de
Conseillers élus
15

Conseillers en
fonction
15

Conseillers présents
12

Conseillers absents
excusés
3

dont 3 procurations

Conseillers absents
0

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GUEWENHEIM

Séance ordinaire du 13 mars 2024 à 19h00

Convocation du 5 mars 2024

Sous la Présidence de M. Jean-Luc BARBERON, Maire.

Membres présents :

M. Francis MARANZANA, Mme Isabelle SCHANEN, Mme Virginie THROO,
M. Joseph SCHNEIDER, M. Maurice COURTOIS, Mme Dominique LAURENT,
M. Adrien TRITTER, Mme Anne BOUSQUET, M. Alain WEINGARTNER,
Mme Anne ROLL, M. François BOSSHARTH.

Membre absent excusé :

Mme Isabella SCARAVELLA qui a donné procuration à Mme Isabelle SCHANEN.
Mme Laurence SANCHEZ qui a donné procuration à M. Maurice COURTOIS
M. Marc WOLF qui a donné procuration à M. Joseph SCHNEIDER

Secrétaire de séance : M. Joseph SCHNEIDER assisté par Mme Céline ERHARD.

Ordre du jour :

1. Approbation du CR du Conseil Municipal du 26 février 2024
2. Acquisition parcelle Consorts CHABRIER
3. Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) :
- Approbation des modalités de reversement par TEA
4. Groupement d'Action Sociale (GAS) : Engagement de subvention de la Collectivité
5. Organisation du temps scolaire : demande d'organisation à mettre en place
6. Débat d'Orientations Budgétaires
7. Divers

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 19h00.

Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents et excuse Mme Isabella SCARAVELLA, Mme Laurence SANCHEZ et M. Marc WOLF qui ont donné procuration à Mme Isabelle SCHANEN, M. Maurice COURTOIS et M. Joseph SCHNEIDER.

Il informe également le retrait du point n°5 de l'ordre du jour portant sur l'organisation du temps scolaire qui doit être débattu en premier lieu lors du conseil d'école qui se tiendra que le 19 mars prochain.

1. Approbation du CR du Conseil Municipal du 26 février 2024

Aucune remarque n'est émise. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Acquisition parcelle Consorts CHABRIER

M. le Maire retrace l'historique du différend qui existe entre la Commune et M. et Mme Alain CHABRIER domiciliés 2a rue des Traîneaux, suite aux travaux d'enfouissement des réseaux réalisés en 2017 par la Commune, lors de l'aménagement sécuritaire de l'entrée Est.

Il s'avère notamment que des réseaux publics se trouvent implantés sur leur propriété.

Aujourd'hui, un accord a été trouvé afin de régulariser cette situation à l'amiable qui consiste pour la Commune à acquérir le terrain d'une superficie d'environ 0.5 are sur lequel se situent les regards.

Lors de leur échange, M. le Maire et M. Alain CHABRIER se sont accordés sur la somme de 8.000€ l'are.

M. le Maire propose donc aux membres du conseil de procéder à l'achat dudit terrain afin de solder ce différend.

Délibération :

Vu les explications de M. le Maire,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✚ décide d'acquérir la parcelle de terrain sur laquelle les réseaux ont été posés,
- ✚ prend à sa charge les frais d'arpentage,
- ✚ fixe le prix d'achat à 8.000€ l'are,
- ✚ décide que la vente sera réalisée par acte administratif,
- ✚ nomme M. Francis MARANZANA comme représentant de la Commune lors de la vente.
- ✚ Les crédits nécessaires seront votés au BP 2024.

Dans leur courrier récapitulatif de notre rencontre, M. et Mme CHABRIER mentionnent des travaux d'enrobé devant le mur de leur propriété réalisés par la Commune en guise de dédommagement. N'en ayant pas discuté de vive voix, M le Maire abordera le sujet avec eux avant toute prise de décision.

3. Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE)

Depuis de nombreuses années Territoire d'Energie Alsace a géré la perception, le contrôle et le versement de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité. L'article 54 de la loi de finances pour 2021 réforme les modalités de gestion des taxes, c'est désormais la DDFIP qui en a la charge.

Afin d'acter ce nouveau dispositif, la Commune doit délibérer sur les modalités de répartition du produit de la TICFE.

Délibération :

Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité – part communale – TICFE-C

Substitution de la Commune de Guewenheim par Territoire d'Energie Alsace pour la perception du produit de la Taxe et ses modalités de versement.

Vu l'article 54 de la loi de finances n°2020-1721 du 29 décembre 2020 prévoyant le remplacement de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) par le Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) ;

Vu l'article L.2333-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 13 février 2024 fixant la clé de répartition à utiliser pour effectuer le reversement aux communes ;

Le Maire expose, que sur délibération concordantes de son Conseil Municipal et du Comité Syndical, l'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à TEA de se substituer aux communes pour la perception de la TICFE et pour le reversement de cette dernière aux communes.

TEA reversera 99% de la taxe perçue aux communes membres sur la base de la clé de répartition suivante : versement en année N au prorata de l'année N-1 des consommations des gammes tarifaires inférieures à 250kVA.

Le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur cette disposition et précise qu'elle demeure valable tant que la commune ne rapporte pas sa délibération par une nouvelle décision contraire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ✚ approuve les modalités de reversement par TEA de la TICFE telles qu'exposées ci-dessus.

La présente délibération sera adressée à M. le Préfet, sous couvert de M. le Sous-Préfet, et au Président de TEA qui en informera les collectivités membres.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

4. Groupement d'action sociale (GAS) : Engagement de la subvention de la Collectivité.

M. le Maire propose de reconduire la subvention versée au Groupement d'Action Sociale (GAS), en 2024. Chaque agent qui le souhaite peut, en cotisant conjointement à la commune, bénéficier d'avantages financiers lors de divers évènements : naissance, mariage, vacances familiales, ancienneté...

Délibération :

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✚ décide d'adhérer au GAS en 2024.
- ✚ verse une subvention de 450 € aux GAS 68.
- ✚ les crédits nécessaires seront votés au BP 2024 au compte 65748.

5. Organisation du temps scolaire : demande d'organisation à mettre en place

Le point devant être validé au préalable par le conseil d'école, ce dernier est reporté au prochain conseil.

6. Débat d'Orientations budgétaires

M. le Maire rappelle que l'obligation d'organiser un Débat d'Orientation Budgétaires s'applique aux Communes de plus de 3500 habitants. Toutefois il trouve important d'échanger sur les futurs projets de la Commune en amont du vote du budget. Il présente donc les projets envisagés pour l'année 2024 recensés en réunion Maire/adjoints et invite les conseillers à apporter leurs remarques ou propositions.

	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Devis estimation
Ecole Maternelle				
Film fenêtres école maternelle	x			
Rafraichisseurs		x		
Thermostats (9) école maternelle	x			3 000.00 €
Four	x			800.00 €
Ecole Elémentaire				
Isolation grenier	x			4 000.00 €
Lino ou vitrification salle Mme RIMELEN	x			entre 3 et 6000€
Lino ou vitrification salle Mme MAKOWSKI		x		entre 3 et 6000€
Voirie				
Eclairage public	x			100 000.00 €
2 radars	x			4 200.00 €
6 panneaux passage piétons	x			
Marquage rue Principale	x			10 000.00 €
Bâtiments				
Club House ASG (toilettes)		x		
Douches Maison Polyvalente	x			2 400.00 €
Aménagements / travaux				
MO projet désimperméabilisation	x			11 000.00 €
Jardin du Souvenir		x		16 200.00 €
Eclairage du Boulodrome			x	3 600.00 €

Mur du cimetière			x	800€ /m2	
Matériel					
Aspirateur	x			400.00 €	
Pulvérisateur	x			200.00 €	
Acquisition de terrains					
Parcelle propriété CHABRIER	x			4 000.00 €	arpentage + 1000€ Fct

7. Divers

- ✚ M. le Maire transmet les remerciements de la part du Ping Pong Club de Guewenheim pour la prise en charge des frais du vin d'honneur lors de leur tournoi vétérans départemental qui s'est tenu le 2 mars dernier.
- ✚ M. Adrien TRITTER en qualité de membre du SMRA (Syndicat Mixte du Recyclage Agricole) a validé le passage à la nomenclature M57 de leur budget ainsi qu'au CFU (Compte Financier Unique) et s'interroge si la Commune est également soumise au CFU étant déjà passée en M57. M. le Maire lui confirme que la Commune devrait s'y conformer certainement en 2025, avec obligation en 2026.
- ✚ M. Adrien TRITTER souhaite également partager une information sur la plante du Datura. Cette dernière reconnue toxique et invasive doit être manipulée avec précaution et mise dans les ordures ménagères afin d'être incinérée. Une information sera réalisée auprès de la population.

Séance close à 20h24.

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la Commune de GUEWENHEIM
de la séance du 13 mars 2024

Ordre du jour :

1. Approbation du CR du Conseil Municipal du 26 février 2024
2. Acquisition parcelle Consorts CHABRIER
3. Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) :
- Approbation des modalités de reversement par TEA
4. Groupement d'Action Sociale (GAS) : Engagement de subvention de la Collectivité
5. Organisation du temps scolaire : demande d'organisation à mettre en place
6. Débat d'Orientations Budgétaires
7. Divers

		Présent/Absent/ Procuration donnée à	Signature
BARBERON	Jean Luc		
MARANZANA	Francis		
SCHANEN	Isabelle		
SCHNEIDER	Joseph		
THROO	Virginie		
SCARAVELLA	Isabella	Excusée – procuration donnée à Mme Isabelle SCHANEN	
COURTOIS	Maurice		
LAURENT	Dominique		
TRITTER	Adrien		
SANCHEZ	Laurence	Excusée – procuration donnée à M. Maurice COURTOIS	
WOLF	Marc	Excusé – procuration donnée à M. Joseph SCHNEIDER	
BOUSQUET	Anne		
WEINGARTNER	Alain		
ROLL	Anne		
BOSSHARTH	François		